

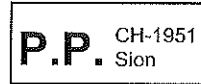


Conseil d'Etat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS



2022.00805



A

Conseil d'Etat

Poste CH SA

Madame la Conseillère fédérale  
Simonetta Sommaruga  
Cheffe du Département fédéral de  
l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication  
3011 Berne



Références JF/JNG  
Date 9 mars 2022

## Scénario-cadre 2030/2040 pour la planification du réseau électrique

Madame la Conseillère fédérale,

Le 24 novembre 2021, vous avez initié la procédure de consultation relative au projet du scénario-cadre 2030/2040 pour la planification du réseau électrique. Nous tenons à vous remercier pour l'opportunité offerte et à vous faire part des considérations suivantes.

Le scénario-cadre, qu'il est prévu de réexaminer et de mettre à jour tous les quatre ans, présente des développements possibles en matière d'économie énergétique sur la base de trois scénarios. Il constitue ainsi, pour les exploitants de réseaux, une base importante d'élaboration et d'actualisation de la planification de leurs réseaux. En relation avec le déclenchement des centrales nucléaires et le développement des énergies renouvelables en Suisse, et vu la transformation du système énergétique en Europe, il est important d'adapter les réseaux électriques en Suisse en fonction de la nouvelle situation. Aussi, nous sommes fondamentalement favorables au projet de premier scénario-cadre concernant l'économie énergétique.

À l'instar de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), nous sommes toutefois d'avis que le rapport « Scénario-cadre 2030/2040 pour la planification du réseau électrique », publié le 24 novembre 2021 par l'OFEN, reste imprécis sur les conséquences d'une absence d'accord sur l'électricité pour les réseaux électriques. Nous pensons en particulier aux conséquences des flux d'électricité qui traversent la Suisse de manière de moins en moins planifiée ainsi que l'éventualité que les États membres de l'Union européenne voisins de la Suisse construisent des liaisons de transit électrique autour de notre pays, réduisant ainsi l'importance de la Suisse en tant que pays de transit essentiel au centre de l'Europe. Pour ces raisons, nous soutenons les propositions formulées dans la prise de position de l'EnDK du 4 février 2022.

En sus, nous soutenons également la prise de position de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers et demandons d'apporter les compléments suivants :



1. Le scénario-cadre doit présenter encore plus clairement les différentes probabilités de survenance des scénarios, y compris les chances et les risques en découlant.

*Motivation : les scénarios reposent sur un grand nombre de critères décisionnels. Ce sont notamment des intérêts relevant de l'économie énergétique et de la politique de l'aménagement du territoire ainsi que des intérêts privés, de même que des critères en relation avec l'environnement, l'économie, la technique et les finances. Tous ces critères ont certainement un impact sur les tendances du développement dans le domaine énergétique, et donc sur la probabilité de survenance des trois scénarios mentionnés.*

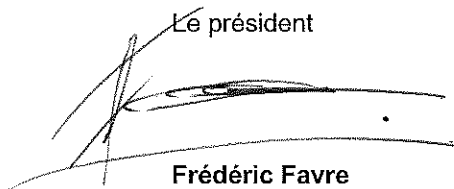
2. Les implications, pour la politique de sécurité, des scénarios présentés doivent faire l'objet d'un chapitre distinct.

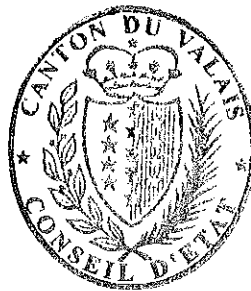
*Motivation : La stratégie « Réseaux électriques » de 2016 est l'une des composantes de l'approvisionnement électrique sûr de la Suisse. De plus, les analyses « System Adequacy Suisse » mettent à jour d'éventuelles pénuries d'électricité et elles examinent l'approvisionnement à long terme, dans le sens de la capacité du système à couvrir le besoin national en électricité. De notre point de vue, même si les scénarios présentés se concentrent sur l'économie énergétique, ils ne doivent pas être séparés des aspects relevant de la politique de sécurité. Il existe, en effet, une très étroite corrélation entre le maintien de la stabilité du réseau électrique suisse, la protection contre la surcharge provenant de l'étranger et la garantie d'un haut niveau de sécurité d'approvisionnement, d'une part, et les mesures de protection contre les pannes d'électricité, les cyberattaques et la réduction de la dépendance des importations d'électricité, d'autre part. Par conséquent, la pondération des trois scénarios doit aussi tenir compte de leur impact considéré sous l'angle de la politique de sécurité. Les services de l'OFPP doivent être intégrés dans cette appréciation.*

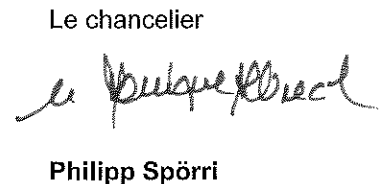
Au reste, nous avons constaté à la lecture du scénario-cadre que l'OFEN entend rédiger un guide relatif aux méthodes de régionalisation de sorte que nous souhaitons vous transmettre le rapport intitulé « Valais, Terre d'énergies : Ensemble vers un approvisionnement 100 % renouvelable et indigène Vision 2060 et objectifs 2035 », lequel fait mention des objectifs énergétiques du Canton du Valais.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président  
  
Frédéric Favre



Le chancelier  
  
Philipp Spörri

Annexe mentionnée

Copie à [szenariorahmen@bfe.admin.ch](mailto:szenariorahmen@bfe.admin.ch)